

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
Réunion du 31 août 2017
COMPTE RENDU N° 7

Etaient présents :
Valérie AMIANT
Pierre GORCE

TITULAIRES
Mr BOUNDAOUI

1er Collège
UNSA

SUPPLEANTS
Mr PERDRIAUD

1er Collège
UNSA

TITULAIRES
Mr CHEVIET
Mr LAVENANT
Mr ZOUAOUI
Mr MEERSCHOUT
Mme GENEVOIS
Mr PEREIRA

2ème Collège
CFE-CGC
CFDT
CFDT
CGT
CGT
UNSA

SUPPLEANTS
Mr PRIEUR
Mme LE PENNUEN

2ème Collège
CFDT
CGT

ASSISTANT SYNDICAL
/

REPRESENTANT SYNDICAL
Mr NADEAUD UNSA

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES
/

1er Collège
/

SUPPLEANTS
/

1er Collège
/

TITULAIRES
Mme BOURDILLEL

2ème Collège
CFE-CGC

SUPPLEANTS
Mme DAHYOT
Mr FELIERS
Mme DUWQUET

2ème Collège
CFE-CGC
CFE-CGC
CGT

ASSISTANT SYNDICAL
Mr GOURIER UNSA

QUESTIONS CFDT

Question 1. Comment est rémunéré le travail programmé dans le SIU en semaine sur la région Centre-Ouest ?

Réponse : S'il existe un travail programmé résultant d'un travail très urgent ou d'un très exceptionnel surcroît d'activité, en dehors des horaires de travail en semaine, la convention collective prévoit une majoration de 15 % du salaire de base pour les heures effectuées entre l'heure normale de fin de travail et 21 heures. Elle est de 50 % du salaire de base pour les heures effectuées la nuit (21 h 00 à 5 h 00) et les jours de repos hebdomadaires du lundi au samedi. Les heures sont bien évidemment récupérées.

Question 2. Quelle est la date d'approvisionnement des vêtements de travail sur la région Centre-Ouest ?

Réponse : Les commandes ont été passées pour le renouvellement des vêtements de travail. Les livraisons seront effectuées en février, mars 2018.

QUESTIONS UNSA

Question 1. Existe-t-il une prime particulière pour les personnes qui montent 15 jours d'astreinte consécutifs, sans aucun jour de repos ?

Réponse : Il n'y a pas de primes pour ce type d'astreinte car l'astreinte ne peut dépasser 7 jours consécutifs.

QUESTIONS CGT

Question 1. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur l'utilisation du véhicule de service dans le cadre du SIU suite au rappel à destination de l'ensemble des salariés disposant d'un véhicule de service?

Réponse : Suite au contrôle URSSAF, les règles d'utilisation du véhicule de service ont été précisées et s'appliquent dans tous les cas puisque ces véhicules ne sont pas soumis à un avantage en nature :

L'utilisation du véhicule pour le trajet domicile / lieu de travail est acceptée sous réserve des 3 conditions réunies :

- l'utilisation du véhicule est nécessaire à l'activité professionnelle,
- le véhicule n'est pas mis à disposition de manière permanente et ne peut donc être utilisé à des fins personnelles,
- le salarié ne peut pas utiliser les transports en commun soit parce que le trajet domicile - lieu de travail n'est pas desservi, soit en raison de conditions ou d'horaires particuliers de travail.

Question 2. Filtre à diatomée (présence de silice cristalline). Quelles sont les procédures et consignes à mettre en œuvre lors d'une intervention de maintenance sur ce type de filtre ?

Réponse : La consigne est de porter un masque Fp3 + une combinaison jetable lors d'une intervention de maintenance. Un mode opératoire est en cours de réalisation avec Pascal Beugne. Les instructions ont été transmises aux techniciens concernés.

Question 3. Note de service « orga 612 DLO du 14 février 2011 » signée par J.L. Rolant & P. Gorce ? Pouvez-vous faire un rappel de la note de service citée ci-dessus à l'ensemble des managers opérationnels ?

Réponse : Un rappel sur l'obligation de respecter un maximum de 7 jours consécutifs d'astreinte sera effectué auprès de l'ensemble des managers.

Question 4. Arrêt maladie : merci de nous communiquer la liste des salariés en arrêt maladie depuis plus de 90 jours ?

Réponse : Certains salariés en arrêt de + de 90 jours consécutifs en 2017 sont maintenant en invalidité.

NOMBRE DE SALARIES EN ARRET DEPUIS PLUS DE 90 JOURS DE 01 A 08 2017		
CENTRE	CATEGORIE	NOMBRE SALARIES
DLA	AGENT DE MAITRISE	3
DLA	OUVRIER	1
DLS	AGENT DE MAITRISE	2
DLS	CADRE	1
DTJ	CADRE	1
DVA	AGENT DE MAITRISE	3
TOTAL	TOUS	11

PROCHAINES REUNIONS :

JEUDI 5 OCTOBRE 2017 A TOURS

VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 A TOURS

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 A TOURS

JEUDI 21 DECEMBRE 2017 A TOURS